

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MAI 2012**

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

2012.05.134 - COMPLEMENT ET RENOUELEMENT DE MATERIEL DANS LES COLLEGES DE GRANDPRE-BUZANCY ET ROUGET DE LISLE A CHARLEVILLE-MEZIERES

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du complément et du renouvellement du matériel en faveur des élèves et des agents ATTEE des collèges, pour faire face aux demandes urgentes et indispensables qui ne pourraient pas être supportées intégralement sur le budget de fonctionnement des établissements, d'attribuer des dotations complémentaires :

- au collège de GRANDPRE-BUZANCY pour l'achat de matériaux permettant des travaux de raccordement pour le réseau internet dans les classes de l'établissement
- au collège ROUGET DE LISLE à CHARLEVILLE-MEZIERES pour l'achat de mobilier, afin d'aménager l'infirmerie.

Après notification de ces dotations complémentaires aux chefs d'établissement, un arrêté d'attribution de dotation sera pris pour chacun des collèges.

2012.05.135 - TRANSFERT DE L'ACTIVITE DU COLLEGE FRENOIS SUR LE SITE DU COLLEGE TURENNE DE SEDAN - Désaffectation des biens meubles non transférés et des biens immobiliers du collège Frénois

La Commission Permanente :

- PREND ACTE du transfert de l'activité du collège Frénois sur le site du collège Turenne de SEDAN, à compter du 12 mars 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir (convention, avenant...) relatif à ce transfert d'activité ;
- APPROUVE le principe de désaffectation des biens meubles non transférés au collège Turenne, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à saisir M. le Préfet des Ardennes, afin que la désaffectation de ces biens meubles soit prononcée ;
- APPROUVE le principe de désaffectation des biens immobiliers du collège Frénois ;
- AUTORISE le Président à saisir M. le Préfet des Ardennes, afin que la désaffectation de ces biens immobiliers soit prononcée.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

2012.05.136 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Désignation des représentants du Conseil Général

La Commission Permanente :

- DECIDE de procéder, par un vote à main levée, à la désignation des représentants du Conseil Général au sein de l'Agence de Développement Economique des Ardennes ;
- DECIDE de désigner, en plus du Président (titulaire) ayant pour suppléant M. Pierre CORDIER, les 5 Conseillers Généraux suivants pour représenter le Conseil Général :

Titulaires

M. Claude WALLENDORFF
M. Dominique GUERIN
M. Boris RAVIGNON
Mme Dominique RUELLE
M. Christophe LEONARD

Suppléants

M. Patrick DEMORGNY
Mme Dominique ARNOULD
M. Thierry DION
M. Bertrand JENIN
Mme Rachelle LOUIS

2012.05.137 - FIXATION DU TARIF DU DIAGNOSTIC DE LA MALADIE DE SCHMALLEMBERG

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le Ministère, chargé notamment de l'Agriculture (Direction Générale de l'Alimentation), a souhaité élargir la liste des laboratoires agréés pour le dépistage de la maladie de Schmallenberg, et que le Laboratoire Départemental d'Analyses a déposé sa candidature pour être agréé à la recherche de cette maladie par la réalisation d'analyses sérologiques par méthode ELISA, le kit d'analyses ayant été validé par la Direction Générale de l'Alimentation ;
- DECIDE de fixer le coût de l'analyse "Recherche par la méthode ELISA de la maladie de Schmallenberg".

DIRECTION DES SOLIDARITES

2012.05.138 - EXPERIMENTATION DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION 7 HEURES

La Commission Permanente :

- PREND ACTE de l'expérimentation par le Conseil Général des Ardennes du "CUI-CAE" (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) d'une quotité de travail hebdomadaire de 7 heures dans le secteur non marchand, jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- APPROUVE les modalités de mise en œuvre de ce contrat, telles que détaillées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir et, notamment, l'annexe de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) et l'avenant de la convention confiant la gestion de l'aide aux employeurs de bénéficiaires du rSa en CUI à l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

2012.05.139 - MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapport d'activité 2011 - Communication

Le Président du Conseil Général présente à la Commission Permanente une communication relative au rapport d'activité pour l'exercice 2011 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), tel qu'il figure en annexe à la délibération, et ce, conformément aux dispositions fixées par la convention signée entre le Conseil Général et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

DIRECTION DES FINANCES

2012.05.140 - ASSOCIATION ALBATROS FRANCE - Demande de garantie d'emprunt

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à l'association Albatros France, ayant son siège social Route de Petite Chapelle à GUE-D'HOSSUS, la garantie du Département à hauteur de 100 % pour un emprunt destiné à la construction, sur la commune de GUE-D'HOSSUS, d'un Foyer d'Accueil Médicalisé d'une capacité de 10 places, constitutif de logements locatifs sociaux ;
- DECIDE de prendre la délibération, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir ;
- DECIDE de subordonner l'octroi de la garantie sollicitée à la signature par l'Association Albatros France d'une convention financière, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, prévoyant que :
 - les avances que le Département pourrait être appelé à régler lui seront remboursées et donneront lieu au versement d'intérêts,
 - l'Association Albatros France s'engage à consentir, sur simple réquisition du Conseil Général, une hypothèque sur la construction réalisée au moyen de l'emprunt faisant l'objet de la garantie et à n'accepter aucune inscription préalable au profit d'autres créanciers.

2012.05.141 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La Commission Permanente :

- DECIDE d'arrêter le montant total des titres à admettre en non-valeur ;
- AUTORISE le Président à procéder aux régularisations comptables correspondantes.

2012.05.142 - DACES - TRANSPORTS FERROVIAIRES

Financement d'une étude relative à l'organisation des transports collectifs dans le secteur Sud de RETHEL et création d'un point d'arrêt en gare de LE CHATELET-SUR-RETOURNE

La Commission Permanente :

- APPROUVE les termes de la convention de financement d'une étude globale sur l'organisation des transports collectifs entre BAZANCOURT et RETHEL avec, notamment, la perspective de la création d'un point d'arrêt à l'ancienne gare de LE CHATELET-SUR-RETOURNE , telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir au titre de cette opération.

2012.05.143 - DACES - EDUCATION - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE 2012

Quatrième répartition

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.05.144 - DACES-EDUCATION - ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE

Subventions de fonctionnement 2012

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre du soutien apporté, de manière volontaire, par le Conseil Général aux établissements d'enseignement agricole privé ardennais, d'accorder des subventions de fonctionnement :

- au Lycée Agricole Privé de MAUBERT-FONTAINE
- à la Maison Familiale Rurale de LUCQUY

2012.05.145 - DACES-EDUCATION - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES - Classes vertes - Deuxième répartition 2012

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.05.146 - DACES - SPORTS - AIDES AUX FORMATIONS Bafa, BAFD ET BNSSA

Troisième répartition

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur des Ardennais suivant une formation Bafa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), d'accorder des aides, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.05.147 - DACES-CULTURE - ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE - Première répartition

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction des associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, pour soutenir leurs activités régulières, d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.05.148 - DACES - DOMAINE FORTIFIE DES AYVELLES - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Ardennes, Patrimoine, Insertion

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que l'association du Fort et de la Batterie des Ayvelles a mis en place trois chantiers d'insertion financés, en partie, par le Conseil Général, pour les espaces verts, la maçonnerie et la taille de pierre et le tourisme ;
- PREND ACTE que, grâce à l'action d'une équipe de bénévoles et à l'aide de ces chantiers d'insertion, composés d'une vingtaine de salariés, un important travail de déboisement, de déblaiement ainsi que des travaux de maçonnerie ont été réalisés et que ces travaux ont permis l'ouverture du fort au public à la fin de l'année 2010 ;
- PREND ACTE que ce succès a conduit l'association à étendre son activité sur une seconde propriété du Conseil Général, à savoir le Château de la Cassine, puis à créer une entreprise d'insertion pour exploiter une carrière de pierre de taille à HANNOGNE, que l'ensemble de cette activité d'insertion est désormais pilotée par une nouvelle structure dénommée « Ardennes, Patrimoine, Insertion », située à LA FRANCHEVILLE ;
- DECIDE, afin de poursuivre ces projets de restauration sur les propriétés du Conseil Général, d'allouer pour 2012, à l'association "Ardennes, Patrimoine, Insertion", une subvention de fonctionnement.

2012.05.149 - DATE - SDET - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE CHEYERE ET FILS

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'accorder à la société CHEYERE ET FILS, dans le cadre d'une reprise d'entreprise, implantée sur la commune de CHATEAU-PORCIEN, une avance à taux zéro, représentant environ 15 % des investissements éligibles, remboursable en 7 annuités après un différé d'un an à compter du 1^{er} versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

2012.05.150 - DATE - SDET - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME ET PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS EXTERIEURES A LA REGION

La Commission Permanente :

- DECIDE
- * au titre de l'aide aux investissements des PME, d'accorder des avances sans intérêt, remboursables sur 7 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, aux entreprises répertoriées en annexes 1 et 2 à la délibération,
- * au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne, d'accorder des subventions aux entreprises répertoriées en annexe 3 à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

2012.05.151 - DATE - SAD - VALORISATION DES FORETS COMMUNALES

Première répartition

La Commission Permanente, au titre de l'accompagnement des Communes et Groupements de Communes dans leurs projets de gestion des peuplements des forêts :

- DECIDE d'accorder une subvention à la Commune de NEUFMANIL, pour l'opération détaillée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

2012.05.152 - DDS - AIDE AUX VACANCES EN CENTRES DE LOISIRS - Deuxième répartition

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide volontaire du Conseil Général aux vacances des enfants en centres de loisirs, d'attribuer des subventions au bénéfice de 1 015 enfants ressortissants de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.05.153 - DDS - DEMANDE DE CONTRAT JEUNE MAJEUR (ADG)

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans inscrits dans un cursus scolaire ou une démarche d'insertion professionnelle :

- DECIDE d'accorder à Mademoiselle ADG, née le 1^{er} mai 1991, actuellement en 2^{ème} année de BTS "management des unités commerciales" au lycée d'Etion de CHARLEVILLE-MEZIERES, une aide pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2012.05.154 - DDS/PS-IDS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS FAMILIALES OU A CARACTERE SOCIAL

La Commission Permanente, dans le cadre de l'aide du Conseil Général en faveur des associations familiales ou à caractère social :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2012 :
 - à SOS Amitié Ardennes
 - à l'Epicerie solidaire Soliceœur
 - à la Boutique alimentaire du CCAS de VOUZIERES
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec l'Epicerie solidaire Soliceœur, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

2012.05.155 - DDS-PS/IDS - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT Aide aux organismes bailleurs

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des organismes bailleurs réalisant des travaux de démolition, de construction et d'acquisition-réhabilitation de logements locatifs sociaux :

- DECIDE d'allouer des subventions aux organismes bailleurs suivants :
 - à Espace Habitat :
 - * pour la construction de 20 logements locatifs sociaux de types 2, 3 et 4, sis rue Jacquemart Templeux à CHARLEVILLE-MEZIERES,
 - * pour la construction de 6 logements locatifs sociaux de type 4, sis route Nationale à BLAGNY,
 - à La Maison Ardennaise pour la construction d'un pavillon desservant 4 logements locatifs sociaux de type 4, sis "La Terre à l'Or" (lot 9) à LAUNOIS SUR VENCE,
 - à Habitat 08 :
 - * pour la construction de 6 logements locatifs sociaux de type 4, sis rue du Ridoux à VIREUX-WALLERAND,
 - * pour l'acquisition-réhabilitation de 2 logements locatifs sociaux de types 1 bis et 5, sis place Léon Kerfs à NEUFMANIL, de 3 logements locatifs sociaux de types 2 et 3, sis rue de France à ROCROI et de 3 logements locatifs sociaux de type 5, sis rue des Tuileries à LUMES,
 - * pour la démolition de 18 logements collectifs, sis 6, 11 et 13 rue de l'Agriculture à VOUZIERES,
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

2012.05.156 - DSI - RESORPTION DES ZONES D'OMBRE EN HAUT DEBIT DANS LES ARDENNES - Deuxième répartition

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer, pour l'acquisition et l'installation d'une parabole, permettant d'accéder à Internet par satellite, une subvention aux foyers se trouvant en zone d'ombre en haut débit, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

DIRECTION DU PATRIMOINE

2012.05.157 - CESSION DE TERRAINS

La Commission Permanente :

- DECIDE, pour la Commune de CHEVEUGES :

- de procéder au déclassement du terrain issu du domaine public départemental situé devant la parcelle cadastrée AC 257 d'une superficie d'environ 29 m², conformément au plan joint en annexe à la délibération, pour intégration dans le domaine privé départemental, et dont l'emprise foncière sera déterminée par un géomètre,

- de céder ce terrain à la Mairie au prix estimé par le Service du Domaine,

- DECIDE de céder à Madame YM, demeurant 2186 route de Petite Chapelle, une parcelle cadastrée B n° 807, sise sur la Commune de ROCROI, d'une surface estimée à 3 174 m², conformément au plan joint en annexe à la délibération, à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine.

Les frais de géomètre et de notaire liés à ces cessions seront à la charge des acheteurs.

Les parcelles cadastrées AC 257 et B n° 807 n'étant pas situées dans une zone aménagée, les présentes ventes résultent pour le Département du simple exercice de la propriété sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.

- AUTORISE le Président à signer les actes et documents relatifs à ces dossiers.

2012.05.158 - RD 59 - VILLE SUR LUMES

Convention de gestion et d'entretien des aménagements

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la Maison Ardennaise a décidé, après accord du Conseil Général, de réaliser des travaux d'aménagement de la RD 59, en traverse de VILLE SUR LUMES, sur le domaine public départemental pour faciliter l'accès au lotissement nouvellement créé, et que la commune a accepté, par décision du Conseil Municipal, la gestion et l'entretien de ces aménagements, à l'issue des travaux ;

- AUTORISE le Président à signer la convention relative à la gestion et à l'entretien des aménagements de la RD 59, en traverse de VILLE SUR LUMES, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2012.05.159 - RECRUTEMENT D'UN MEDECIN NON TITULAIRE

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à recruter, pour les besoins du service de la Politique Sociale Petite Enfance de la Délégation Nord Ardennes Thiérache (BOGNY SUR MEUSE), un agent non titulaire sur l'emploi de médecin territorial à temps complet, cette autorisation étant motivée par l'absence de candidatures titulaires sur ce poste vacant depuis plus de 2 ans.

Le médecin, qui devra être pédiatre, aura pour mission :

- de promouvoir la santé globale de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans,

- de participer, dans le cadre fixé par le schéma départemental de la petite enfance, à l'organisation d'actions de prévention médico-sociale, d'éducation sanitaire, de planification de suivi prénatal.

La rémunération sera calculée sur la base du 4^{ème} échelon du grade de médecin territorial de 1^{ère} classe (indice brut : 966, indice majoré : 783 au 1^{er} avril 2012), compte tenu des responsabilités confiées, du niveau d'expérience et des compétences demandées. La durée du contrat est de trois ans, renouvelable une fois. A terme, un contrat à durée indéterminée pourra être proposé à l'agent.

2012.05.160 - EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL DANS LES SERVICES DE LA COLLECTIVITE

La Commission Permanente :

AUTORISE l'expérimentation du télétravail pour les agents de la collectivité, sur la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013, dans les conditions définies ci-après :

L'expérimentation du télétravail est limitée à une vingtaine d'agents relevant de l'ensemble des services de la

collectivité, affectés sur des emplois sédentaires comportant, à titre principal, des activités de nature administrative (gestion, études, rédaction et conception de documents).

Les emplois exigeant une présence physique auprès des usagers en sont exclus et une priorité est donnée aux agents dont la résidence familiale est très éloignée de leur résidence administrative. Les journées télétravaillées se font sur une durée de 1 à 2 jours par semaine, le mardi et le jeudi.

L'alternance entre les jours en télétravail et les jours sur le lieu habituel du travail est définie entre l'agent et son responsable hiérarchique direct, dans le cadre d'un contrat d'engagement signé. Il peut être mis fin, à tout moment, au télétravail, sur la base du respect d'un délai de prévenance.